



Compte rendu de la réunion de la commission consultative de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et des changements climatiques tenue le 24 octobre 2019, à 19 h, à la salle communautaire de la mairie.

Sont présents :

Gaétan Richard, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, président
Jean-Philippe Déraspe, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, vice-président
Thibaud Durbecq, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Michel Bonato, Tourisme Îles de la Madeleine
Yves Martinet, Comité ZIP
Camille Heidelberger, citoyenne
Mira Turbide-Chevarie, citoyenne
Robin Bénard, citoyen
Serge Rochon, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Sont absents :

Carole Leblanc, Attention FragÎles
Étienne Piché, citoyen
Robert Mercier, citoyen
Claude Richard, coordonnateur du comité

1. Ouverture de la réunion

La réunion débute à 19 h.

2. Lecture du compte rendu de la réunion du 29 mai 2019

Le compte rendu présenté est jugé conforme au déroulement de la réunion du 29 mai 2019.

3. Rappel du mandat de la commission

On rappelle les trois volets du mandat confié à la commission :

- Opportunité de réglementation pour les sacs plastiques;
- Opportunité de réglementation pour les bouteilles d'eau en plastique;
- Démarche à employer en ce qui concerne le dossier du suremballage.

4. Présentation d'information et discussions

Les différents documents énumérés ci-après et annexés au dossier sont présentés aux membres de la commission pour information et discussions.

1. Pouvoirs municipaux

2. Sacs plastiques

Présentation des comptes rendus de discussions

A – Pouvoir réglementaire municipal

B à B2 – Avis de Recyc-Québec

C1 à C5 – Avis de commerces

C6 – Avis du Comité ZIP

C7 – Avis municipal relatif à la gestion des déchets

D – Exemple de la ville de Brossard

3. Bouteilles d'eau en
plastique

E1 – Avis municipal relatif à la disponibilité en eau

E2 – Avis municipal relatif aux loisirs

E3 – Compte rendu de la discussion avec Recyc-Québec

5. Prochaines actions à entreprendre

En ce qui concerne les bouteilles d'eau en plastique, on s'interroge sur un avis juridique de la Municipalité, voulant que le bannissement de ces bouteilles pour l'ensemble du territoire ne soit pas envisageable. On demande des précisions sur les raisons de cet avis.

En ce qui concerne les sacs plastiques, on questionne la mention du rapport de Recyc-Québec stipulant que : « Suite à la publication du rapport de la firme Chamard stratégies environnementales, et en raison du cadre législatif du Québec, la tarification n'est pas applicable ici. Seule l'option du bannissement des sacs de plastique à usage unique sans tarification pour les autres sacs pourrait être envisageable. » Les commissaires s'interrogent sur le sens à donner à cette dernière phrase : cela veut-il dire que les commerces ont l'obligation de distribuer gratuitement les autres sacs (en papier, en tissu, etc.) ou encore que la Municipalité n'a pas le droit d'imposer une tarification pour des sacs plastiques?

On suggère de publiciser les effets positifs (bons coups) des commerces précurseurs, telles les coops d'alimentation.

Il semble s'exprimer un intérêt de la commission pour un bannissement des sacs plastiques à usage unique. On souhaite toutefois ouvrir davantage vers une consultation plus élargie à ce sujet, en élaborant et en diffusant un questionnaire aux commerces qui n'ont pas été approchés directement, notamment les petits commerces.

Concernant les bouteilles d'eau en plastique, on suggère d'aller rencontrer des représentants de grands établissements et d'institutions pour évaluer si un bannissement de ces bouteilles pourrait générer des contraintes trop importantes. Toujours en ce qui a trait aux bouteilles d'eau en plastique, on suggère de développer une plus forte sensibilisation sur la question de l'eau potable, en ce qui a trait notamment à sa disponibilité abondante pour la consommation humaine (même en période estivale), à sa qualité et à ses formes de gaspillage à éviter.

Finalement, constatant une adaptation nécessaire des bâtiments municipaux en cas de bannissement des bouteilles d'eau en plastique, on suggère d'évaluer les coûts municipaux que pourraient engendrer de tels changements dans ses bâtiments.

6. Prochaine réunion

La date de la prochaine réunion est à déterminer.

7. Clôture de la réunion

La réunion est levée vers 21 h.

Compte rendu rédigé par Claude Richard.